

Grille tarifaire

JLC Parquets S.A.S.

N°Siren: 804 559 128

368 Chemin des combes 83690 Villecroze

France

Courriel : lartisanparqueteur@gmail.com Tél. : Laurent Hennetin : 06.24.65.22.05 Tarifs fournis à titre indicatif

Voir conditions plus bas

Les prix indiqués ci-dessous sont HT. Pour les prix TTC, la TVA est à 10% pour les travaux de rénovation et à 20% pour du neuf.

Dernière MàJ: 21/11/2023

Code	Prestation	Prix (€) HT	Unité de mesure
D00	Établissement d'un devis	Gratuit	-
D01	Établissement d'un devis dégâts des eaux	150* *remboursé si chantier accepté	-
FS6	Livraison de matériaux	~250~450	-
FS8	Désencombrement du chantier : déplacement du mobilier d'intérieur (meuble, table, chaise, armoire, etc.)	Nous consulter	-
S01	Dépose d'un ancien revêtement de sol + son évacuation et sa mise en décharge	10~19	m²
S02	Dépose de plinthe en carrelage ou céramique + leur évacuation et leur mise en décharge	6	ml (mètre linéaire)
S03	Mise en œuvre d'un ragréage (fourniture matériaux incluse)	18	m²
S04	Mise en œuvre d'un ragréage fibré (fourniture matériaux incluse) (épaisseur maximum : 1cm)	20~23	m²
S05	Mise en œuvre d'une résine anti-humidité (fourniture matériaux incluse)	42	m²
P01	Lambourdage	9	ml (mètre linéaire)

P02	Double lambourdage	15	ml (mètre linéaire)
P03	Lame PVC / Stratifié : mise en œuvre de la sous-couche flottante + pose		m ²
P04	Parquet à l'anglaise : pose flottante (mise en œuvre de la sous- couche incluse)		m²
P05	Parquet à l'anglaise : pose flottante avec collage rainure-languette (mise en œuvre de la sous-couche incluse)	30	m²
P06	Parquet à l'anglaise : pose collée sur support	35	m²
P07	Parquet à l'anglaise : pose collée sur sous-couche elle-même collée au support (collage de la sous-couche inclus)	45	m²
P08	Parquet point de Hongrie : pose traditionnelle (cloué sur lambourdes) (lambourdage non-fourni)		m²
P09	Parquet point de Hongrie : pose collée sur support	50	m ²
P10	Parquet point de Hongrie : pose collée sur sous-couche elle-même collée au support (collage de la sous-couche inclus)	60	m²
P11	Parquet bâtons rompus : pose traditionnelle (cloué sur lambourdes) (lambourdage non-fourni)	Nous consulter	m²
P12	Parquet bâtons rompus : pose collée sur support	50	m²
P13	Parquet bâtons rompus : pose collée sur sous-couche elle-même collée au support (collage de la sous-couche inclus)	60	m²
P14	Parquet bois de bout : pose collée sur support	Nous consulter	m²
P15	Parquet bois de bout : pose collée sur sous-couche elle-même collée au support (collage de la sous-couche inclus)	Nous consulter	m²
P16	Parquet sur chant : pose collée sur support	Nous consulter	m ²
P17	Parquet sur chant : pose collée sur sous-couche elle-même collée au support (collage de la sous-couche inclus)	Nous consulter	m²
P18	Parquet mosaïque Damier : pose collée sur support	35	m²
P19	Parquet mosaïque Damier : pose collée sur sous-couche elle-même collée au support (collage de la sous-couche inclus)		m²
P20	Parquet panneaux à la française (parquet Versailles, Chantilly, Aremberg, etc) : pose traditionnelle (cloué sur lambourdes)		m² ou panneau
P21	Pose en échelle	Nous consulter	m²
P22	Pose en fougère Nous consulter		m²
P23	Pose collée d'une sous-couche de liège	10	m²

P24	Habillage de marche d'escalier (nez + plat + contre-marche)	65~95	unité
P25	Pose de plinthe	7,5	ml (mètre linéaire)
P26	Pose de contre-plinthe	5	ml (mètre linéaire)
S06	Mise en œuvre d'un joint acrylique de finition entre la plinthe et le mur	2,5	ml (mètre linéaire)
P27	Pose de barre de seuil (non-fournie)	10	unité
P28	Fabrication et mise en œuvre d'un seuil de finition	50~60	unité
S07	Rabotage de porte intérieure	20~30	unité
S08	Rabotage d'une porte palière	100~150	unité
S09	Rabotage d'une porte blindée	150~300	unité
S10	Dépose & repose de porte de placard coulissante	Nous consulter	unité
S11	Découpe de bâtis de porte	Nous consulter	unité
P29	Encadrement de cheminée	100~150	unité
P30	Trémie escalier	150~250	unité
R01	Réparation / changement de lame parquet massif à l'anglaise (teinte ou vernissage de la réparation non-inclus)	30	unité (par lame)
R02	Réparation / changement de lame parquet massif point de Hongrie ou bâtons rompus (teinte ou vernissage de la réparation non-inclus)	40	unité (par lame)
R03	Rénovation d'un parquet: ponçage + vernissage ou huilage en 2 couches (fourniture vernis/huile incluse + dépoussiérage général)	35~45	m²
R04	Application d'une couche supplémentaire de vernis/huile/cire (lors d'une rénovation ou pour l'entretien périodique d'un sol huilé) (fourniture vernis/huile/cire incluse)	10	m²
R05	Rénovation d'escalier : ponçage plat de marche + nez de marche + contremarche + vernissage ou huilage en 2 couches (palier exclus) (fourniture vernis/huile incluse)	45~65	unité (par marche)
R06	Teinte (fourniture teinte incluse)	20	m²
S11	Installation d'une protection 2mm plastifiée sur un parquet terminé	15	m ²
T01	(Terrasse) Pose (vissée par dessus et trous non rebouchés)	65~75	m ²

T02	(Terrasse) Encadrement d'une piscine avec retombée	40	ml (mètre linéaire)
T03	(Terrasse) Application d'une couche de saturateur	15	m²
T04	(Terrasse) Pose de lambourdes	10	ml (mètre linéaire)
S00	Évacuation de nos gravats + dépoussiérage du chantier	Gratuit (Toujours inclus)	-

Forfait journalier (Tarification alternative)

Conditions d'application de cette tarification alternative :

Pour les petites interventions, un forfait journalier s'applique à la place des valeurs indiquées dans le tableau du dessus.

Par "petite" intervention, il faut entendre :

- Les chantiers de pose ou de rénovation de moins de 24m² de surface au total;
- Les chantiers de remplacement de lames de parquet cassées où le nombre de lames à changer est bas. Par exemple, pour le cas du point de Hongrie, un changement inférieur à 15 lames;
- D'une façon assez générale (mais non absolue), les devis d'un montant total inférieur à 500 €, qui plus est lorsque les chantiers sont géographiquement éloignés ou relativement éloignés.

L'application d'un forfait journalier à la place des tarifs de base est toujours annoncée par avance au client, notamment par mention explicite dans le devis.

Forfait journalier 650~880 € 7	ΓTC / jour
--------------------------------	------------

Frais supplémentaires éventuels

Conditions d'ajout de frais supplémentaires :

Certaines conditions de différentes natures peuvent amener notre entreprise à ajouter un ou plusieurs frais supplémentaires aux tarifs de base affichés ci-dessus. Le tableau qui suit offre une liste non-exhaustive de situations qui peuvent potentiellement justifier l'adjonction de ce type de frais. La présence d'un frais supplémentaire est toujours annoncée par avance au client, notamment par mention explicite et chiffrée dans le devis (avant signature, donc).

Ces frais supplémentaires éventuels ne doivent pas être confondus avec une éventuelle demande du client d'ajout de prestations durant la réalisation des travaux, ou, pour formuler la chose avec plus de précision, à la suite d'un devis déjà signé. Ce type de demande de prestations additionnelles entraîne la production d'un avenant de devis ou d'un nouveau devis, qui doit être de nouveau accepté et signé par le client.

Ces frais supplémentaires éventuels ne doivent pas non plus être confondus avec les frais tout à fait spécifiques qui peuvent s'appliquer lorsque certaines clauses des conditions générales de vente n'ont pas été respectées par le client. Exemple : un retard de paiement par rapport aux délais fixés dans le devis peut entraîner des pénalités de paiement. Consulter nos conditions générales de vente à ce sujet.

Afficher des chiffres précis pour les frais supplémentaires n'est pas une chose aisée étant donné la grande variété des situations. A défaut de précision, nous présentons ici une liste non-exhaustive de situations pouvant amener à des frais supplémentaires, ainsi que les grandes lignes des calculs employés pour estimer *grosso modo* les coûts.

Réf.	Situation pouvant engendrer d'éventuels frais supplémentaires	Condition & Méthode de calcul pour le chiffrage
FS1	Travail de nuit ou travail le week-end	Si, par choix du client, mais également en raison d'autres motifs bien établis, une intervention est ou doit être exécutée de nuit ou le week-end, alors peut s'appliquer aux prix précédemment indiqués, une majoration s'élevant jusqu'à 50%.
FS2	Plage réduite de travail	Si le chantier sur lequel a lieu l'intervention implique une plage horaire réduite pour la réalisation des travaux, notamment des travaux bruyants, si - pour le dire autrement -, une raison quelconque limite l'utilisation des outils et des machines-outils à moins de 6h/jour, alors peuvent être demandés des frais en compensation de la baisse de productivité subie.
FS3	Frais de déplacement	Information préalable Les déplacements qui ont pour objet de constater ou de réparer un problème, un vice ou un défaut dont la responsabilité incombe à notre entreprise, ne sont jamais facturés au client. (Pas plus que les réparations en question.) A l'inverse, une convocation injustifiée, c'est-à-dire pour un problème qui n'est pas ou ne se révèle pas être de notre fait, implique ou peut impliquer des frais de visite (cf. forfait journalier) et des frais de déplacement à la charge du client. En cas de litige, le D.T.U. et/ou un expert agrée en bâtiment permettent d'évaluer la qualité du travail réalisé et, partant, d'établir les responsabilités. I/ Pour l'intégralité des adresses situées dans le département du Var (83) : aucun frais de déplacement appliqué. II/ Pour les chantiers situés dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence (comprenant notamment les villes de Marseille, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence, La Ciotat, Marignane, Istres, Martigues, et leurs zones urbaines respectives) et les chantiers situés près de la côte pour le département des Alpes-Maritimes (comprenant, par exemple, les villes de Nice, Cannes, Antibes, Menton, et leurs zones urbaines respectives), un forfait frais de

		transport peut être ajouté au devis. Le montant de ce forfait varie entre 20 et 50 € TTC par journée de déplacement (aller & retour inclus). III/ Pour les chantiers de grande distance géographique – c'est-àdire situés au delà d'un cercle de 100 km de rayon autour de l'adresse postale de l'entreprise OU à plus de 1h30 de durée de transport depuis l'adresse postale de l'entreprise (cf. www.google.fr/maps/ ou www.mappy.fr pour vérifier la durée des itinéraires), des frais de déplacement sont presque systématiquement appliqués. Méthode de calcul de ces frais : 1,5€ TTC par km parcouru au delà du 100ème, pour chaque jour de déplacement, en comptant distinctement l'aller et le retour.
FS4	Frais de grand déplacement (Frais d'hébergement)	Les chantiers géographiquement lointains, c'est-à-dire en dehors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), peuvent impliquer des frais de grand déplacement. Ceci est tout particulièrement le cas lorsqu'une raison quelconque nous empêche de dormir la nuit directement sur le lieu de travail, et ce dans des conditions décentes. Les frais d'hôtel (ou autre solution d'hébergement) ainsi engendrés peuvent alors être à la charge du client.
FS5	Stationnement véhicule	Si le chantier se situe dans une ville où le stationnement pour les véhicules (utilitaires) est soit très compliqué, soit relativement coûteux, alors des frais pour stationnement peuvent être ajouté au devis. Le montant de ces frais de stationnement est alors calculé proportionnellement aux tarifs des parkings ou des horodateurs du secteur concerné.
FS6	Livraison des matériaux	Notre entreprise propose un service de livraison des matériaux. Cette prestation consiste en: a) La récupération des matériaux à un point A (entrepôt du fabriquant ou du commerçant); b) L'acheminement des matériaux et leur livraison à un point B (le domicile du client ou, par défaut, l'endroit où les matériaux seront utilisés); c) Le déchargement des matériaux de notre véhicule et leur stockage ordonné sur les lieux. Ce service de livraison des matériaux est souvent conditionné au fait que notre entreprise a aussi la charge de leur mise en œuvre. Lorsqu'ils sont appliqués, ces frais de livraison concernent, dans neuf cas sur dix, la livraison des matériaux bois (lambourdes, stratifié, parquet, lames de terrasses, plinthe, etc.), et, dans quelques rares cas, la livraison d'autres types de matériaux (vis, protection, etc.). La méthode de calcul des frais de livraison des matériaux prend
		en compte plusieurs variables, dont les deux plus importantes sont le poids de la marchandise et la distance totale du trajet relatif à la mission de livraison. Le fait que l'entrepôt soit ou

		non sur la route menant au point de livraison, autrement dit, que s'y rendre implique, pour nous, un détour plus ou moins long, ceci est une variable importante pour le calcul.
FS7	Pénibilité du travail	Si la zone de travail comporte en elle-même ou dans son accès, des particularités diverses qui se caractérisent par un accroissement significatif de la difficulté pour les travailleurs, alors peuvent s'ajouter des frais supplémentaires. Exemple typique : les chantiers situés en étage, sans ascenseur, avec de nombreuses montées/descentes d'escaliers impliqués
		par un transport manuel des matériaux.
FS8	Désencombrement du chantier	Si la zone de travail est significativement encombrée (par exemple par des meubles lourds, ou par des outils, matériaux ou gravats d'autres corps d'état) et qu'il nous revient la charge de la désencombrer, alors des frais de désencombrement peuvent éventuellement s'ajouter.

Conditions

Ces conditions n'annulent ni ne remplacent nos Conditions Générales de Vente. Celles-ci sont mentionnées au verso de nos devis.

- 1. Les prix de la présente grille tarifaire sont fournis à titre indicatif. Cette grille a pour unique fonction d'offrir au client une idée approximative du coût de ses projets si jamais il envisageait d'avoir recours à notre entreprise. Bien que nous mettons tout en œuvre pour faire correspondre le plus possible les prix indiqués dans ce document avec ceux appliqués concrètement dans nos devis, il peut néanmoins exister, parfois, de légères variations.
 - 1.1 Cette grille ne saurait se substituer en aucune façon au devis. Le devis est l'unique document qui fait ultimement et légalement autorité en matière de prix.
 - 1.2 L'existence de la présente grille tarifaire ne saurait aucunement servir de base argumentative pour contester du montant d'une facture. (Ce montant ayant été fixé préalablement par et seulement par devis, seule une référence au devis peut servir de base valide pour une réclamation).
- 2. JLC Parquets se réserve le droit de modifier partiellement ou totalement la présente grille tarifaire, ce à n'importe quel moment et sans préavis.
 - 2.1. Une éventuelle modification de la grille n'a aucune incidence sur les devis déjà signés. Elle n'en a pas non plus sur les devis en attente de signature, sauf demande explicite au client de substitution de notre part.
- 3. Les tarifs présentés dans ce document sont ceux de nos prestations seules. Sauf indication contraire, le coût de la fourniture des matériaux n'est jamais inclus.
- 4. L'évacuation de nos gravats (chutes de bois, etc) et le dépoussiérage du chantier avant réception par le client, sont toujours compris dans chacune de nos interventions. Ces opérations n'occasionnent aucun frais supplémentaire pour le client.